

## **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

### **Elections des représentants des résidents et des familles**

Le Conseil de la Vie sociale se compose de trois collèges : résidents, familles ou représentants légaux, représentants des familles. Un représentant de l'organisme gestionnaire participe aux réunions. Le Directeur de la structure et des membres du personnel siègent avec voix consultatives (médecin coordonnateur, infirmière référente et animatrice).

Les représentants du personnel sont désignés lors des élections professionnelles.

Le nombre de représentants des résidents et des familles doit être supérieur à la moitié du nombre des membres du Conseil de la Vie Sociale. Il n'est pas nécessaire d'avoir des suppléants.

Elus pour un an au moins, et trois ans au plus. L'élection se fait par vote à bulletin secret à la majorité des votants. S'il y a égalité, il est effectué un tirage au sort. Le Président du Conseil de la Vie Sociale est élu par et parmi les représentants des résidents (si impossibilité, parmi les représentants des familles).

#### **Organisation des élections**

Monsieur DENIZOU Laurent, Directeur de l'établissement, a chargé les animatrices de l'établissement, Mademoiselle FAYE Elodie et Madame CAPGERES Caroline, d'organiser les élections.

Le nombre de sièges à renouveler se compose ainsi :

- 6 représentants des résidents (3 titulaires et 3 suppléants),
- 6 représentants des familles (3 titulaires et 3 suppléants),
- 2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant).

Une commission électorale a été constituée pour gérer l'ingénierie des élections. Elle se compose de :

- Mademoiselle FAYE Elodie, animatrice,
- Madame CAPGERES Caroline, animatrice,
- Résident(s) et/ou famille(s).

L'organisation s'est déroulée en trois étapes :

- Etape 1 : Communication auprès des résidents, des familles, et des membres du personnel ;
- Etape 2 : Information sur les candidats et transmission du matériel de vote pour les représentants des familles ;
- Etape 3 : Elections.

### **Première étape :**

Les listes électorales ont été extraites du logiciel informatique « TITAN ».

Mesdames CAPGERES et FAYE se sont chargées d'informer les résidents lors des animations, jusqu'aux élections.

Elles ont laissé à disposition des pensionnaires, une feuille sur laquelle ils ont pu faire acte de candidature.

Un courrier a été également transmis à tous les résidents pour les informer de la réalisation d'élections et pour solliciter des candidatures. De même, un courrier et une note d'information ont été adressés aux familles et au personnel pour les informer et solliciter des candidatures.

Un coupon réponse était prévu pour les résidents et les familles dans le courrier d'information. Quant aux membres du personnel, ils pouvaient candidater par mail via le logiciel informatique « TITAN ».

La date de clôture des candidatures était fixée au 31 Janvier 2018.

Les votes par correspondance se sont achevés au 22 février 2018.

### **Deuxième étape :**

Les animatrices ont proposé aux résidents candidats de faire leur campagne électorale. Ensemble, ils ont réalisé des affiches individuelles avec leur photo où chacun a pu rajouter un commentaire, un slogan, qui traduisait leurs convictions. Les affiches ont été présentées en salle d'animation et dans les différentes parties de l'établissement.

Les familles ont elles aussi été informées des noms des candidats et un matériel de vote par correspondance leur a été adressé. La date limite de retour était fixée au 22 Février 2018. Dans la structure étaient affichés les candidats avec une photographie et un slogan.



Il était prévu deux modalités de vote :

- Pour les familles et les membres du personnel : c'est le principe d'un scrutin de liste qui a été retenu. Les candidats étaient tous inscrits sur la même liste et les votants ont pu rayer des noms, et en rajouter, tout en respectant le nombre;
- Pour les résidents : des bulletins de vote à l'effigie des candidats ont été alors disponibles dans les isoieurs. Les résidents ont pu voter pour 3 candidats.



### **Troisième étape :**

L'élection a eu lieu le Vendredi 23 Février 2018, de 10h à 16h, en salle d'animation. Le matériel de vote a été mis à disposition par la Mairie de Cussac

(isoloir, urne) et un cahier de signatures des votants a été mis en place pour chacun des collèges.

Monsieur DENIZOU Laurent, a procédé au dépouillement en présence des résidents, des familles, et de certains membres du personnel.

La journée s'est conclue autour d'un verre de l'amitié.



Les résultats sont les suivants :

**Les candidats aux élections des représentants des familles étaient :**



Madame CHAMOULAUD (Famille de Madame PEYLET)  
Madame EXPERT (Famille de Monsieur EXPERT)  
Madame STUPAR (Famille de Madame CHARAMNAC)  
Madame VINOURE (Famille de Madame VINOURE)  
Madame DARCY (Famille de Monsieur DELUCHE)  
Monsieur SCHONS (Famille de Madame SCHONS)  
Monsieur MAZEAUD (Famille de Madame BRAHIM)

**Les élus sont :**

**Titulaires :**

Monsieur SCHONS (17 voix)  
Madame CHAMOULAUD (12 voix)  
Madame EXPERT (8 voix)

**Suppléants :**

Madame STUPAR (7 voix)  
Madame DARCY (7 voix)  
Monsieur MAZEAUD (5 voix)

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>NOMBRE DE VOIX</u></b>
Madame CHAMOULAUD	12
Madame EXPERT	8
Madame STUPAR	7
Madame VINOURE	4
Madame DARCY	7
Monsieur SCHONS	17
Monsieur MAZEAUD	5

Inscrits	85
Votants	32
Nuls	11
Exprimés	21
Participation %	37,6 %

**Les candidats aux élections des représentants des résidents étaient :**



Madame GIRAUD  
Madame REJASSE  
Madame CHARAMNAC  
Madame VENLA  
Madame AUPY  
Madame JAVAUD  
Monsieur GRANET

Inscrits	71
Votants	34
Nuls	3
Exprimés	31
Participation %	47,9 %

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>NOMBRE DE VOIX</u></b>
Madame GIRAUD	13
Madame REJASSE	10
Madame CHARAMNAC	21
Madame VENLA	13
Madame AUPY	14
Madame JAVAUD	5
Monsieur GRANET	17

**Les élus sont :**

**Titulaires :**

Madame CHARAMNAC (21 voix)  
Monsieur GRANET (17 voix)  
Madame AUPY (14 voix)

**Suppléants :**

Madame VENLA (13 voix)  
Madame GIRAUD (13 voix)  
Madame REJASSE (10 voix)

**Les candidats aux élections des représentants du personnel étaient :**

Madame JUSTE Florence  
Madame CERQUEIRA Maria  
Mademoiselle BERNARD Corinne

Inscrits	81
Votants	51
Nuls	6
Exprimés	45
Participation %	63 %

**Les élus sont :**

**Titulaire :**

Madame CERQUEIRA Maria (16 voix)

**Suppléant :**

Madame JUSTE Florence (16 voix)

Le Président du CVS sera élu par les différents représentants élus, lors de la première réunion du CVS.

